



EXTRAIT DE PÉTITION (Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 14 040 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT l'annonce du gouvernement de hausser à nouveau les frais de scolarité en 2012, après une hausse de 30 % entre 2007 et 2012 ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle hausse des frais de scolarité en 2012 nuirait à l'accessibilité aux études et augmenterait l'endettement étudiant ;

CONSIDÉRANT QU'une différenciation des frais de scolarité en fonction des domaines d'études aurait des impacts majeurs sur la mobilité sociale, en fermant les portes de nombreux programmes aux étudiants provenant des milieux plus démunis ;

CONSIDÉRANT les impacts importants d'une hausse de frais de scolarité pour les étudiants et pour les familles québécoises, et plus particulièrement pour les ménages de la classe moyenne qui n'ont pas accès aux prêts et bourses ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle hausse des frais de scolarité aurait des impacts particulièrement importants pour les universités en région, qui vivent des réalités économiques particulières et comptent une forte proportion d'étudiants de première génération ;

CONSIDÉRANT les dérives occasionnées, entre autres, par le manque de collaboration des composantes du réseau universitaire et l'absence de coordination du système universitaire québécois ;

CONSIDÉRANT QU'il existe de nombreuses façons de financer les universités qui n'impliquent pas une augmentation du fardeau financier des étudiants ;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de maintenir l'accessibilité financière aux études universitaires en renonçant à une nouvelle hausse des frais de scolarité en 2012 et en adoptant une loi-cadre sur les universités.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Mathieu Traversy, Terrebonne

08/12/10
Date